

Programme de lutte contre la rage — printemps 2023 **Comté de Carleton, Nouveau-Brunswick**

Du 15 mai au 2 juin 2023

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie procédera à une surveillance de la rage dans le comté de Carleton du 15 mai au 2 juin 2023. Pendant cette période, des gardes forestiers devront se rendre sur des terrains privés afin d'installer, dans des endroits stratégiques, des pièges contenant des sardines pour capturer des animaux vivants, notamment des rats laveurs et des mouffettes.

Les animaux visés seront retirés des terrains et subiront un test de dépistage de la rage. Les animaux non visés seront relâchés.

Du 15 au 24 mai 2023

Des pièges seront installés dans le secteur de Beechwood le lundi 15 mai.

Ces pièges seront vérifiés tous les jours ouvrables et désamorçés le vendredi 19 mai pour la fin de semaine. Ils seront réamorçés le lundi 22 mai puis retirés le mercredi 24 mai.

Du 25 mai au 2 juin

Des pièges seront installés dans le secteur de Fielding le jeudi 25 mai.

Ces pièges seront vérifiés tous les jours ouvrables et désamorçés le vendredi 26 mai pour la fin de semaine. Ils seront réamorçés du lundi 29 mai au vendredi 2 juin.

Les pièges seront retirés le vendredi 2 juin.

Si vous apercevez ces pièges, nous vous demandons de ne pas y toucher.